

A69 : une décision historique pour le Tarn

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 29 juin 2026

« A69 : une décision historique pour le Tarn.

La décision du Conseil d'État met un terme définitif à plusieurs années d'incertitudes juridiques autour de l'A69. En validant les autorisations environnementales du projet, la plus haute juridiction administrative confirme la légalité de cette infrastructure et reconnaît son intérêt public majeur.

C'est une décision importante pour le Tarn. C'est une décision de justice. Elle s'impose à tous.

Depuis le premier jour, je n'ai jamais faibli. Avec la majorité départementale, nous avons apporté un soutien total, constant et sans ambiguïté à l'A69, parce que nous savons qu'elle est indispensable au désenclavement du sud du Tarn, à son développement économique, à son attractivité et à la sécurité des usagers.

Je me réjouis de cette issue, attendue par les habitants, les entreprises, les salariés, les collectivités et tous ceux qui, depuis des années, défendent le désenclavement de notre territoire.

Depuis le début, le Conseil départemental du Tarn a assumé ses responsabilités. Nous avons porté ce projet avec constance, dans le respect des procédures démocratiques et de l'État de droit.

À titre personnel, je n'ai jamais changé de ligne. J'ai toujours considéré que les Tarnais avaient droit aux mêmes infrastructures, aux mêmes opportunités et aux mêmes perspectives de développement que les autres territoires de notre pays.

Le Conseil d'État confirme aujourd'hui ce que nous affirmons depuis des années : l'A69 répond à une raison impérieuse d'intérêt public majeur. Il juge

également qu'aucune des alternatives proposées ne permettait d'atteindre les mêmes objectifs en matière de mobilité, de sécurité et de développement territorial.

Je respecte les convictions de chacun. Le débat a eu lieu. Les recours ont été examinés par toutes les juridictions compétentes. Désormais, le temps de la justice est achevé. Le temps de la réalisation doit pleinement reprendre.

L'ouverture prochaine de l'A69 constituera un tournant pour le sud du Tarn. Elle renforcera son attractivité économique, facilitera les déplacements du quotidien, améliorera la sécurité routière et rapprochera durablement Castres, Mazamet et leur bassin de vie de la métropole toulousaine.

Une interrogation demeure : **quel aura été le coût des mois d'interruption du chantier ?** Il appartiendra à chacun d'en mesurer les conséquences avec la plus grande transparence.

Cette décision adresse également un message plus large : notre pays doit rester capable de conduire les grands projets dont les territoires ont besoin, dans le respect des exigences environnementales, mais aussi avec de la stabilité juridique et de la visibilité pour les investisseurs et les collectivités.

Le Tarn a attendu cette autoroute pendant plusieurs décennies.

Aujourd'hui, une page se tourne.

L'avenir peut désormais s'écrire sur des bases solides, au service des habitants, de l'emploi et du développement de notre territoire.

Le Tarn peut continuer d'avancer. »

Christophe Ramond, Président du Conseil départemental du Tarn

Conseil départemental du Tarn

Communiqué de presse

Le 29/06/2026 17:27

CONTACT

Anna Beauchamp — Service communication

Conseil départemental du Tarn

0563456482 · anna.beauchamp@tarn.fr